

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 MARS 2019 à 19H15

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Mme Denise KUBIAK, MM. Ouro Nimini TCHANILE, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : M. Christophe ELSSEN

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour

190321 - 01 Approbation du compte administratif 2018 du budget principal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal de l'année 2018, dressé par le Maire et qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté de l'année 2017 – EXCEDENT	1 735 319.45 €
Dépenses de Fonctionnement	905 191.34 €
Recettes de Fonctionnement	1 887 450.67 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE 2018	982 259.33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 717 578.78 €
INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de l'année 2017 – EXCEDENT	439 947.31 €
Dépenses d'investissement	934 584.68 €
Recettes d'investissement	177 210.27 €
DEFICIT DE L'EXERCICE 2018	- 757 374.41 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 317 427.10 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2018	2 400 151.68 €

Résultat global de clôture : EXCEDENT de 2 400 151,68 €

190321 – 02 Compte de gestion du Trésorier pour le budget principal de l'année 2018.

Le Conseil municipal donne quitus au Trésorier pour le budget principal de l'année 2018 qui présente le même résultat de clôture soit un excédent de 2 400 151,68 €.

190321 - 03 Budget primitif 2019.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal de l'année 2019 et dont la balance se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 137 228,00 €
Recettes	3 137 228,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 156 000,00 €
Recettes	3 156 000,00 €

190321 - 04 – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des forêts (ONF), pour la période 2016-2020, Considérant le non respect de ce contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimées par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à termes de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration de la commune est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

Décide d'examiner une baisse de vente des bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

190321 - 05 – Rapport de la Chambre Régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'Agglomération de Forbach a fait l'objet en 2017 et 2018 d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les comptes et la gestion de l'intercommunalité pour la période 2011-2016. Il donne lecture du rapport la Chambre.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, prend acte des rappels aux droits ainsi que des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Séance levée à 20H0 – comprenant les délibérations n° 190321 - 01 à 190321 – 05.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN :

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Denise KUBIAK :

Ouro Nimini TCHANILE:

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie-Jacqueline FLAUSSE :

Mireille MULLER :